



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 129232

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation du Centre inter-régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse d'Étude, d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation dans les champs social, médico-social et sanitaire (CREAI). Ce centre est à la fois un outil technique, pour les régions PACA et Corse, d'observation, d'expertise, de réflexion, d'information et de formation, qui a pour mission d'être un lieu de repérage, d'analyse des besoins et d'étude des réponses à apporter. Il a un rôle important comme outil technique au service des responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes handicapées et inadaptées à l'échelon régional. Or des craintes se manifestent sur la pérennité des financements publics qui assurent de façon non négligeables son fonctionnement. Ainsi, depuis 2011, la subvention versée à ce centre par l'ARS au titre du BOP 157 a été réduite de 38 % pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et aucune subvention n'a été attribuée au titre de la Corse. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer la pérennité de ce centre.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129232

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1814

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)